



BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle
114, rue de la République - Mairie de Bouvaincourt sur Bresle - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
Tél. : 03-22-30-98-78

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire 1ère catégorie : 4 kms
- La Bresle

5 étangs : 62 hectares
- Ski nautique
- Petit étang
- La Ballastière
- Le Cantepie
- Le Saint Sauveur

Membres du bureau

Président
HENOCQUE Jean

Vice-Président
LUCQUET PIERRE

Trésorier
HECKMAN Harry

Secrétaire
PENNETIER MAURICE

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés
- Pêche à la carpe de nuit

Services

- Aire de pique-nique
- Pêche embarquée

Présentation

L'association de pêche de Bouvaincourt sur Bresle vous propose des parcours de pêche en deuxième catégorie et en rivière de première catégorie.

Vous pourrez ainsi pratiquer la pêche aux blancs, la pêche aux carnassiers, la pêche à la carpe. La pêche à la carpe de nuit est aussi possible sur un des cinq étangs.

Par ailleurs, il est possible de pêcher la tuite et aussi le grand migrateur (saumon et truite de mer) sur les parcours situés sur la rivière Bresle.

Plus de 500kgs de truites Fario surdensitaires sont déversées en Bresle chaque année.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA pour obtenir les modalités de pêche de l'année.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -22ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	96,00€	81,00€	36,00€	33,00€	6,00€	13,00€	32,00€
OPTIONS							
Alevinage rivière	25,00€	25,00€	-	-	-	5,00€	10,00€
Timbre urne	-	30,00€	-	-	-	-	-
Timbre migrateur	50,00€	50,00€	50,00€	-	-	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Nature et Passion - 35, rue Marius Briet - 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN - 03-22-60-38-02

Règlement

Étangs :

- Avis Préfectoral en vigueur,
- Carpe de nuit autorisée sur l'étang Saint Sauveur du 1^{er} mars au 31 octobre. Contacter l'AAPPMA pour les modalités d'inscription.

Rivière Bresle :

- Ouverture date de l'avis préfectoral.
- Le jour de l'ouverture, pêche autorisée à partir de 8h00.
- Les jours suivant les déversements, pêche autorisée à partir de 7h00.
- Les autres jours, heure légale : 1/2 heure avant le lever du soleil.
- Avis préfectoral pour la pêche du migrateur.

Ouvert tous les jours :

Pêche à une ligne, 5 prises par jour, taille minimal de capture 25 cm pour les truites de déversement et 30 cm pour les truites souches.

Les modalités autres sont définies par l'Arrêté municipal réglementant l'accès et les abords des étangs communaux.



BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle
114, rue de la République - Mairie de Bouvaincourt sur Bresle - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
Tél. : 03-22-30-98-78

Fiche Parcours

Ski nautique






Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 13,49 Ha

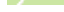



Type(s) de pêche :

-  Pêche aux blancs
-  Pêche aux carnassiers
-  Pêche à la carpe de jour

Services :

-  Aire de pique-nique



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche à la mouche , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie



BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle
114, rue de la République - Mairie de Bouvaincourt sur Bresle - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
Tél. : 03-22-30-98-78

Fiche Parcours

Petit Étang






Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang





Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 3,96 Ha

Type(s) de pêche :

-  Pêche aux blancs
-  Pêche aux carnassiers
-  Pêche à la carpe de jour



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Spécificité

Pêche embarquée après obtention de l'autorisation municipale

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche à la mouche , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie



BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle
114, rue de la République - Mairie de Bouvaincourt sur Bresle - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
Tél. : 03-22-30-98-78

Fiche Parcours

La Ballastière



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 10,91 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

Services :

- Aire de pique-nique
- Pêche embarquée



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Spécificité:

Pêche embarquée après l'obtention de l'autorisation municipale
Float-tube autorisé en no-kill

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche à la mouche , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie



BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle
114, rue de la République - Mairie de Bouvaincourt sur Bresle - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
Tél. : 03-22-30-98-78

Fiche Parcours

Saint Sauveur



Ce parcours est réciprocaire.

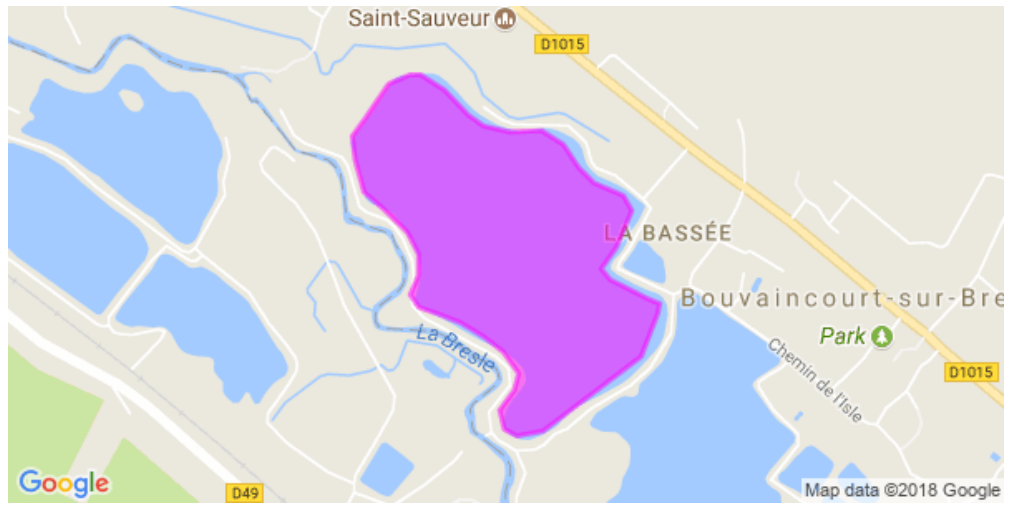
Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 21.2 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.
Badge pour accès voiture disponible auprès de l'AAPPMA

Carpe de nuit du 1er mars au 31 octobre, avec option disponible seulement auprès de l'AAPPMA

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche à la carpe de nuit , Pêche à la mouche , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie



BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle
114, rue de la République - Mairie de Bouvaincourt sur Bresle - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
Tél. : 03-22-30-98-78

Fiche Parcours

Le Cantepie



Ce parcours est réciprocaire.

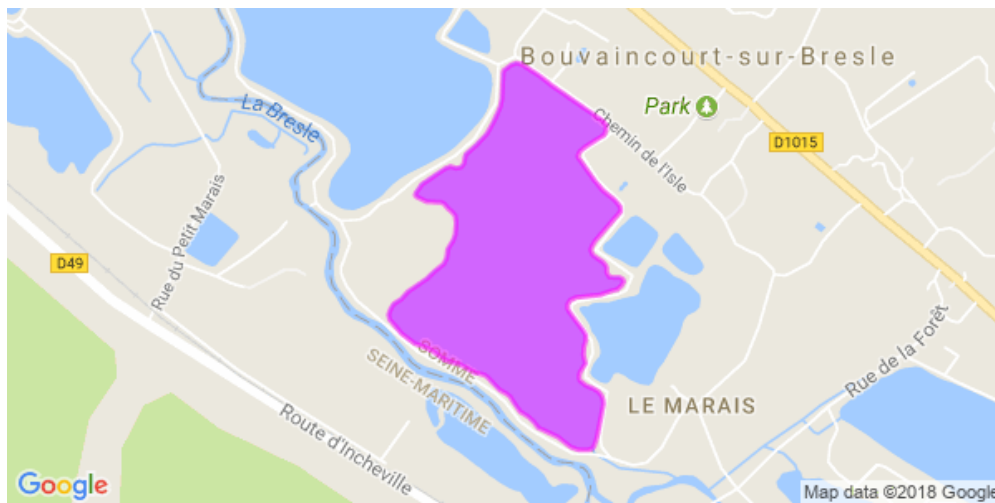
Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 16.59 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.
Badge pour accès voiture disponible auprès de l'AAPPMA

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche à la mouche , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie



BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle
114, rue de la République - Mairie de Bouvaincourt sur Bresle - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
Tél : 03-22-30-98-78

Fiche Parcours

Bouvaincourt_La Bresle_1



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 1ère catégorie

Berge :
• Droite

Linéaire : 1.6 km

Type(s) de pêche :

Pêche aux salmonidés



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.
Les jours suivent l'empoisonnement pêche autorisée partir de 7h00, le nombre de prises limitées à 5 prises par jour.

Badge pour accès voiture disponible auprès de l'AAPPMA

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1 ère catégorie -> Fermeture 1ère catégorie

• Options

Option alevinage rivière :

Carte Hebdomadaire : 10 €
Carte Journalière : 5 €
Carte -12ans : -
Carte Femme : -
Carte Mineure : -
Carte Majeure : 25 €
Carte Interfédérale : 25 €

• Poissons présents :

Anguille , Saumon , Truite , Truite de mer

• Techniques de pêche :

Pêche à la mouche , Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers



BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle
114, rue de la République - Mairie de Bouvaincourt sur Bresle - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
Tél. : 03-22-30-98-78

Fiche Parcours

Bouvaincourt_La Bresle_2



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 1ère catégorie

Berge :
• Droite

Linéaire : 1.0 km

Type(s) de pêche :

Pêche aux salmonidés



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Les jours suivant l'empoissonnement pêche autorisée partir de 7h00, le nombre de prises limitées à 5 par jour.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1 ère catégorie -> Fermeture 1ère catégorie

• Options

Option alevinage rivière :

Carte Hebdomadaire : 10 €

Carte Journalière : 5 €

Carte -12ans : -

Carte Femme : -

Carte Mineure : -

Carte Majeure : 25 €

Carte Interfédérale : 25 €

• Poissons présents :

Anguille , Saumon , Truite , Truite de mer

• Techniques de pêche :

Pêche à la mouche , Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers